

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 8 juillet 2024</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 27 JUIN 2024 DATE D’AFFICHAGE : 2 JUILLET 2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
---	--

L’an deux mil vingt-quatre, le lundi 8 juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

**Présents** : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU), Chantal LEYE (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Rémy CHATTON), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Anne GROLEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Monsieur Rémy CHATTON, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Nicolas CITEAU

**Absent** : Monsieur Yves LINGER

**Pouvoirs** : Monsieur Rémy CHATTON a donné pouvoir à Madame Chantal LEYE et Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT

Monsieur Thierry GUYON a été élu secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DE L’OPERATION  
CŒUR DE BOURG – PISTE CYCLABLE DE KERLAGADEC**

La Commune souhaite réaliser une piste cyclable en site propre entre la route de Lanoé et la rue de la Grande Vigne. Ce projet permettra aux usagers des quartiers de Trévigale, le Lany, Kervaguet et Lanoé de rejoindre à vélo la zone commerciale de Kergoulinet et au-delà le bourg de Mesquer de façon sécurisée. Les travaux seront réalisés en site propre, c’est-à-dire indépendant de la route départementale de Kerlagadec (RD52).

L’objectif poursuivi par la Commune est de privilégier les modes de déplacements alternatifs à l’automobile (deux-roues, piétons) en assurant la sécurité des usagers du vélo sur cet axe particulièrement fréquenté (la RD52). Les travaux consisteront en la création d’une voie cyclable en sable compacté.

Le montant de ces travaux est estimé à 108 575€ HT.

Au titre du programme départemental de soutien au territoire et dans le cadre du dossier « Cœur de Bourg » (Appel à Manifestation d’Intérêt), des subventions peuvent être attribuées pour des travaux favorisant la pratique du vélo. Ainsi, la mise en place d’une piste cyclable en site propre, le long de la route de Kerlagadec peut être subventionnée par le Conseil Départemental.

**Le Conseil Municipal sollicite, à l’unanimité, une demande de subvention auprès du Département de Loire-Atlantique pour les travaux d’aménagement cyclable route de Kerlagadec.**

Reçu au contrôle de légalité  
le 09/07/2024  
Publié ou notifié  
le 15/07/2024  
Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD  
Maire


